

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015 À 09 H 30**  
(Convocation du 06 février 2015)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUl Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge  
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane  
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre jusqu'à 10 h 00  
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali  
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
M. LAMAISSON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan  
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

**EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.*

**M. le Président Alain JUPPÉ** ouvre la séance.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014 - ADOPTION**

Le procès-verbal du 19 décembre 2014 est adopté sans observation.

### **COMMUNICATION**

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**Mme LAURENCE-VERSEPUY et M. DUCHENE** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES**

#### **POLE DE LA PROXIMITE**

##### **Direction de la Voirie**

- Arrêté n°2015/0026 du 15 janvier 2015 – Bordeaux – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société GTM pour le chantier « Influence » quai Bacalan à Bordeaux.
- Arrêté n°2015/0027 du 15 janvier 2015 – Lormont – rue Jean Zay – Déclassement d'une emprise de 50 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle 249 AM 316.
- Arrêté n°2015/0028 du 15 janvier 2015 – Eysines – Lt « Le Hameau des Fleurs » - Classement de la rue Lucie Aubrac.
- Arrêté n°2015/0029 du 15 janvier 2015 – Pessac – 77 bis, avenue de Beutre – Déclassement d'une emprise de 37 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle 318 CN 150.
- Arrêté n°2015/0030 du 15 janvier 2015 – Mérignac – angle rue Camille Goillot/avenue de l'Yser – Déclassement d'une emprise de 16 m<sup>2</sup>.
- Arrêté n°2015/0107 du 22 janvier 2015 – Mérignac – Lt « Somaine de Fontainieu » - Classement de rues Emile-Antoine Bourdelle et Roland Oudot.
- Arrêté n°2015/0108 du 22 janvier 2015 – Bordeaux – 7, rue Laporte – Déclassement d'une emprise de 5,59 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle 063 VH 112.

**POLE ADMINISTRATION GENERALE**  
**Direction Bâtiments et Moyens**

- Convention du 06 janvier 2015 de mise à disposition de la colonie de vacances de Lacanau Océan par Bordeaux Métropole au Comité d'Entreprise de Kéolis – Convention de 2 ans avec un avenant prévu au second semestre 2015.
- Convention occupation logement de fonction école élémentaire Jules Michelet à Talence par la Ville de Talence.

**Communications effectuées**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous allons ouvrir notre séance. Je voudrais d'abord partager avec vous deux bonnes nouvelles. La première, c'est le classement de Bordeaux par plusieurs dizaines de milliers d'internautes, comme meilleure destination touristique en Europe pour l'année 2015. L'expérience prouve que ce genre de label dope la fréquentation touristique. Je pense que nous pourrons en profiter tout au long de cette année et au-delà.

La deuxième bonne nouvelle, c'est l'accord France - Égypte, DASSAULT – Égypte, pour la fourniture de 24 RAFALE. C'est une bonne nouvelle pour notre pays, c'est une bonne nouvelle pour notre défense puisque c'est d'autant moins que l'Armée de l'air aura à absorber année par année. C'est une bonne nouvelle surtout pour notre territoire puisque vous savez que ces RAFALE sont assemblés par DASSAULT sur Mérignac. Donc je voudrais saluer d'abord l'excellence de nos ingénieurs et de nos ouvriers qui ont conçu et réalisé le meilleur avion de combat sur le marché aujourd'hui, et me réjouir que ça leur donne de bonnes perspectives. J'espère que cela pourra déclencher aussi d'autres négociations qui traînent depuis des années avec l'Inde d'un côté et avec certains pays du Golfe d'un autre côté. Je pense que le Maire de Mérignac voudra se réjouir de cet accord.

**M. Alain ANZIANI** : Oui Monsieur le Président, je crois que c'est effectivement une bonne nouvelle pour Mérignac, pour Martignas, puisque la voilure est fabriquée à Martignas et les avions sont assemblés à Mérignac. En réalité, c'est une bonne nouvelle pour notre agglomération tout entière, pour notre Métropole, pour le pays aussi. On peut toujours avoir certaines considérations, mais, là où vont les RAFALE, en général, c'est des zones de guerre, et dans ces zones de guerre, je ne suis pas choqué de voir une présence française active. En tout cas, c'est une bonne nouvelle pour l'économie, mais je pense qu'aussi c'est plutôt une bonne nouvelle pour la paix dans le monde.

**M. Michel VERNEJOU** : Oui, par rapport à la ville de Martignas, je crois qu'aussi, il y a 500 salariés. Je rappelle que toutes les ailes des FALCON et des RAFALE sont fabriquées à Martignas. Je crois que ce qui est important, c'est de lier aussi au complexe d'aéronautique spatial défense en lien avec le 13e RDP (Régiment de Dragons Parachutistes) parce que ça en fait un solide bastion de l'aéronautique et du

spatial de la défense. Hier soir, on avait un rendez-vous justement avec Alain ANZIANI avec le Colonel de la BA (base aérienne) 106 et un Général de 4 étoiles qui venait inspecter un peu la base. Je crois que ça donne une vraie force et une vraie puissance non pas dans la guerre, mais dans l'émulation nécessaire du couloir aéronautique entre Toulouse et Bordeaux. Je pense que c'est une très bonne nouvelle pour nous et pour l'emploi sur notre secteur.

**M. Noël MAMÈRE** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je suis désolé de briser ce beau consensus. Il y a une sorte de paradoxe à voir qu'il y a quelques heures, le Président de la République et la Chancelière allemande ont contribué à une paix fragile dans cette partie de l'Europe et le lendemain, le même Président de la République nous annonçait avec fierté la vente de 24 RAFALE au Gouvernement égyptien qui ne brille pas, comme chacun le sait, par ses vertus démocratiques. Et donc la France peut se réjouir peut-être du point de vue industriel, mais en même temps elle contribue à la désintégration d'une partie de l'Orient et du Proche-Orient, dont nous savons qu'il est aujourd'hui une véritable poudrière. La France est aujourd'hui présente dans un certain nombre de théâtres militaires avec les incertitudes que l'on sait, je pense en particulier à l'intervention française au Mali qui nous a été présentée comme de courte durée. Et comme le disent tous les observateurs depuis longtemps, on sait quand on commence une guerre, on ne sait pas quand on la termine. Donc pour les écologistes, nous nous sommes toujours battus contre cette industrie de l'armement, rappeler à nos collègues de cette assemblée communautaire que la France était le quatrième marchand d'armes du monde et qu'elle est devenue le troisième marchand d'armes du monde cette année, et que l'on ferait mieux d'investir notre capacité industrielle dans la recherche et développement sur l'efficacité énergétique ou la transition énergétique, ce qui contribuerait non seulement à lutter contre le réchauffement climatique, mais à améliorer la paix entre les peuples.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues. En tant que Mérignacais et élu et aussi, bien sûr, Conseiller communautaire, j'ai moi-même un regard on va dire positif sur le fait que pour l'emploi, ces accords peuvent être intéressants. En même temps, et je reprendrai en partie ce qu'a dit Noël MAMÈRE, mais j'essayerai d'avoir un angle un peu différent pour dire que si c'est bon pour l'emploi, il faut aussi avoir un certain nombre d'interrogations. Je sais très bien qu'on n'est pas dans le monde des Bisounours, mais en même temps, je pense que nous avons toujours eu, nous, le sentiment et la volonté de vouloir aussi développer autre chose que l'industrie militaire. Et comme le disait Noël MAMÈRE, je pense qu'il y a là la possibilité de faire une véritable conversion de cette industrie. Je pense que là, on a vraiment un déficit important. Et je vais prendre pour exemple... actuellement, on a l'usine THALÈS qui se construit en face de DASSAULT. Les échos que j'ai, c'est qu'en matière environnementale, il se passe des choses, mais pas à la hauteur de ce qui devrait être fait ou de ce qui pourrait être fait. Je pense qu'il faudrait, à mon sens, comme tout le monde se félicite de ces contrats, être peut-être plus exigeant avec DASSAULT et avec THALÈS, THALÈS qui en sera un bénéficiaire. Je pense qu'avec ces types d'entreprises, nous sommes toujours « porte ouverte ». On les encense toujours, mais moi j'aimerais voir vraiment des efforts dans ce domaine-là, et je ne suis pas sûr, au regard d'un certain nombre de comptes-rendus qu'on a pu avoir à

notre disposition, que par exemple l'usine de THALÈS sera aussi vertueuse qu'on veut bien nous le faire croire. Donc ça c'est le premier point.

Et donc, je pense que là, on a l'occasion, s'il y avait des menaces sur l'emploi aujourd'hui, de les dissiper. On doit être, à mon avis, plus exigeant. On devrait pouvoir mettre en place un plan justement d'aide et de conversion de cette industrie. Je pense que c'est quand même l'avenir sur lequel on pourrait s'appuyer.

Et puis, dernier point, je pense que par rapport à ces types de contrats, il faut aussi qu'on regarde quel va être l'intérêt pour le quotidien des Égyptiens dont on nous vante et... on pourrait aussi y avoir des actions, DASSAULT, THALÈS pourraient aussi mettre en œuvre un certain nombre d'actions peut-être dans ce sens. Je pense que là, on a une responsabilité.

Et dernier point, on se félicite de ces contrats, très bien. En même temps, je pense que c'est le contribuable en partie qui va aussi aider à conclure ces types de contrats, donc je pense que ça a un coût aussi pour la collectivité. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, écoutez, on ne va pas poursuivre ce débat qui est un débat un peu idéologique ou théorique. Enfin il y a d'autres intervenants, Monsieur FELTESSE, Madame RÉCALDE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président. Il y a peut-être un débat idéologique et théologique, mais il y a surtout une excellente nouvelle pour la Métropole bordelaise. Je ne rentrerai pas dans le débat ni avec Noël MAMÈRE, ni avec Gérard CHAUSSET sur industrie de l'armement ou pas industrie de l'armement. Je les appellerai juste à faire un zoom sur quels sont les pays proches de l'Égypte et qu'est-ce qui se passe dans cette zone-là ? Je ne reprendrai pas le terme de Gérard CHAUSSET, « Bisounours » ou pas, mais nous sommes quand même dans une situation particulière.

Premier point, c'est d'abord un succès pour l'entreprise DASSAULT qui a investi fortement dessus depuis des années et à perte.

Deuxième point, c'est un immense succès pour la diplomatie française. Vous êtes bien placé, Monsieur le Président, pour savoir que ça fait plus de 10 ans que l'État français cherche à faire en sorte que les RAFALE puissent être vendus à l'extérieur. Nous avons eu beaucoup de semblant de bonnes nouvelles et jamais de concrétisation. Et là, nous avons quelque chose de ferme, définitif, qui se transformera en une signature dès lundi et avec un mécanisme de financement parce que, pour reprendre l'expression chère au Président de la Chambre de Commerce, Pierre GOGUET : « L'État français et les grands groupes industriels français ont chassé en meute sur cette question-là et c'était une offre globale qui a été faite par la France ».

Troisième point, c'est surtout une très très très bonne nouvelle pour la Métropole bordelaise. Sur la question de l'aéronautique sur laquelle nous sommes montés en puissance depuis quelques années avec le Conseil régional, avec la Communauté

urbaine, avec les communes concernées et avec la Métropole bordelaise, nous avons maintenant une offre extrêmement structurée et repérée. La même semaine, il y a l'essai du FALCON 8X et il y a cette très bonne annonce sur le RAFALE. Et tout ce que nous avons mis en place à la Communauté urbaine, ces dernières années, s'avère totalement opérationnel. C'est bien sûr tout le projet d'aéroparc. C'est la modification de la route vers DASSAULT. C'est l'investissement que nous avons favorisé, plus gros investissement, de THALÈS qui quitte Pessac et Le Haillan pour aller à Mérignac, investissement de plusieurs centaines de millions d'euros avec l'idée que si un jour une bonne nouvelle arrivait, et la bonne nouvelle est là, c'est que ce nouvel établissement qui est le plus gros investissement de THALÈS sur les cinq prochaines années, puisse se développer avec à la clé quelques dizaines ou centaines d'emplois. Donc c'est ça qui vient de se jouer. Et nous savons bien qu'un des défis de la Métropole bordelaise, c'est d'avoir de l'emploi, des emplois, et là, nous avons un levier extrêmement puissant, là-dessus. Ça n'empêchera pas d'autres projets d'émerger, mais nous avons un levier extrêmement puissant.

Je me permets et j'arrêterai là mon intervention, mais je pourrais aller sur un registre plus technique, de revenir sur une idée que j'avais émise, il y a quelques mois, sur ce qu'on appelait « les Opérations d'Intérêt Métropolitain ». Nous avons une Opération d'Intérêt National que nous connaissons bien, Euratlantique, et qui nous a encore été présentée, il y a quelques semaines et qui fonctionne bien. Il est possible d'avoir ce qu'on appelle des Opérations d'Intérêt Métropolitain et je pense qu'autour de l'aéronautique et de l'université, il y a une espèce d'évidence sur le papier. Entre le projet de l'aéroparc qui est central, l'AIA (atelier industriel de l'aéronautique) de Floirac qui a aussi des capacités de développement sur la maintenance et juste à la limite de la Métropole bordelaise, l'aérocampus porté par la Région. Et là, il y a une espèce d'évidence en termes de concentration d'industries de proximité sur la recherche, de capacités de formation qui peut faire que demain, ce soit un marqueur supplémentaire pour la Métropole bordelaise. Donc voilà les quelques mots que je souhaitais dire Monsieur le Président.

**Mme Marie RÉCALDE** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, merci. Je ne voudrais pas rajouter à ce qui vient d'être dit. Juste quand même, pour moi aussi, me féliciter et me réjouir de ce contrat RAFALE. Il a été fait référence à un certain nombre de craintes, d'éléments qui ont d'ores et déjà été pris en compte. Quant à l'Egypte, je rappelle que c'est un partenaire historique de la France. Il y a une longue amitié entre la France et l'Egypte. Il y a une longue tradition commerciale et d'échanges économiques entre la France et l'Egypte. Je suis allée moi-même cet été en Egypte, rencontrer le Président al-SISSI pour continuer à entretenir ces relations et discuter de ces sujets-là. La France n'a pas attendu et DASSAULT n'a pas attendu le RAFALE. Il faut se réjouir du RAFALE, mais je rappelle quand même que l'armée égyptienne est dotée depuis longtemps d'ALPHA-JET et de MIRAGE 2000 et nous assurons d'ores et déjà la maintenance des MIRAGE 2000 avec des contrats qui ont été signés, il n'y a pas si longtemps, pour poursuivre la maintenance de ces contrats MIRAGE 2000. Aujourd'hui le RAFALE qui est un chasseur 100% *made in France* et il faut le signaler, c'est l'équipe de France qui gagne, ses industriels, ses parlementaires, son exécutif et l'ensemble de la sous-traitance et des équipes qui travaillent depuis de nombreuses années sur ces contrats RAFALE. Je crois qu'on ne peut que se féliciter. En ce qui concerne notre secteur, c'est bien sûr une très

bonne nouvelle pour l'agglomération bordelaise, pour la sixième circonscription avec DASSAULT, THALÈS, SAFRAN et tous les sous-traitants, plus de 500 entreprises qui travaillent sur ce projet. Je signale à Gérard CHAUSSET qu'un plan de revitalisation est en cours et qu'il est d'ores et déjà actif sur l'agglomération bordelaise dans le cadre de la reconversion des sites de défense et qu'un certain nombre de choses existent. Elles sont efficaces, elles produisent leurs effets et elles mettent en service un certain nombre d'emplois d'ores et déjà sur notre agglomération. Je rappelle enfin qu'en ce qui concerne les finances et la fiscalité, la loi de programmation militaire avait prévu, dans son équilibre, un certain nombre de contrats à l'export et on ne peut que se réjouir justement pour le contribuable français que ce contrat soit signé puisqu'il va rentrer dans le calcul et l'équilibre de la loi de programmation militaire.

Enfin, je pense qu'on peut, sur un plan de lutte contre le terrorisme, se réjouir de ce travail avec l'Égypte ; l'Égypte qui, avec les pays G5 du Sahel, vous le savez Monsieur le Président mieux que quiconque, est un des acteurs aux côtés de la France et des alliés dans la lutte contre le terrorisme et contre Daesh. Je crois que ce contrat est une très très bonne nouvelle à la fois pour l'agglomération bordelaise et pour la France au-delà de l'agglomération bordelaise.

**M. Max GUICHARD** : Oui, j'interviendrai à titre tout à fait personnel. Je dois dire, depuis le début de ce Conseil, que j'ai un peu la nausée parce que voilà, depuis des mois et des mois, nous avons une diplomatie, une orientation gouvernementale à l'étranger toute tournée vers la guerre. J'ai entendu ce mot « guerre » répété 10 fois ici. Chaque fois que j'entends ce mot « guerre », j'ai une partie de moi-même qui s'effondre puisque mon engagement personnel, je dis bien personnel, mon engagement de communiste est lié à un engagement pacifiste, je ne peux pas me départir des deux. Et quand je vous entends, Mesdames, Messieurs les Maires, pour ceux qui interviennent, mais y compris pour ceux qui n'interviennent pas, qui seraient d'accord, on pourrait rajouter sur nos murs de Mairies « Bleu, Blanc, Rouge, guerre ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien mes Chers Collègues, je vous propose d'arrêter là ce débat. Je ne suis pas ici l'avocat ou le défenseur de la diplomatie française, dire qu'elle est toute entière tournée vers la guerre, ça tombe assez mal aujourd'hui puisqu'avec l'Allemagne, nous avons quand même pris une initiative forte pour arrêter la guerre précisément en Ukraine. Et j'espère que cette initiative prospérera, si je puis dire.

Deuxième remarque, on peut toujours rêver de vivre dans un monde idéal, pacifique, et tout à fait amical. Ce n'est pas exactement le monde d'aujourd'hui. Vous connaissez la formule célèbre « *Si vis pacem para bellum* », « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Il y a des moments où il faut avoir les moyens de se défendre dans un esprit pacifique bien entendu.

Troisièmement, ça fait belle lurette que nos industries d'armement sont entrées dans des activités duales comme on dit. C'est le cas de DASSAULT dont à peu près la moitié de l'activité est tournée vers l'aviation d'affaires, y compris ici sur notre

territoire, avec les FALCON. Je ne suis pas sûr qu'il nous appartienne d'augmenter les exigences que nous faisons peser sur nos industriels. Il faudrait, de temps en temps, leur faire confiance, faire confiance dans leurs capacités d'innovation et dans leurs capacités aussi commerciales.

Enfin, dans le projet de mandature, nous avons clairement indiqué que les points forts sur le plan de l'attractivité économique de notre territoire, c'était bien sûr le site d'intérêt métropolitain lié à l'aéronautique à l'espace sur lequel nous travaillons aujourd'hui avec les différentes composantes qu'il peut présenter : le quartier d'affaires autour de la gare, bien sûr *French Tech* qui est l'ensemble de la filière numérique et, en quatrième lieu, le gisement d'emplois que représente le tourisme. Ceci n'est pas exhaustif, il y a d'autres points forts des îlots futurs, etc., mais il va de soi que ce concept de site d'intérêt métropolitain autour de l'aéronautique est en cours d'études et d'initiatives de la part de notre Métropole.

Voilà, je vous propose maintenant d'entrer dans l'ordre du jour. Pas encore tout à fait. Comme je l'ai fait hier au Bureau, je voudrais vous informer que, sur la base du rapport qui m'a été fait, j'ai choisi de retenir pour la délégation de service public sur le chauffage de quartier Saint-Jean Belcier, le candidat Mixenaire-Idex, en variante réseaux de chaleur plus option réseaux de froid. La procédure est ainsi faite, j'ai un peu de mal à m'y faire, mais c'est comme ça, c'est que je ne peux pas vous dire pourquoi. Pour l'instant, on est en phase de négociations et donc il faut attendre la délibération du Conseil qui viendra le 20 mars prochain pour qu'on puisse vous donner les arguments qui aboutissent à ce choix. Donc, aujourd'hui, c'est juste un point d'information et non pas de discussion.

Je voudrais vous soumettre maintenant le procès-verbal de la séance du 19 décembre. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je vous remercie. Il est donc adopté et je voudrais demander à Agnès LAURENCE-VERSEPUY de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance avec l'aide de Michel DUCHÈNE.

### **Les affaires regroupées sont les suivantes**

#### **AFFAIRES REGROUPEES**

##### **M. A CAZABONNE**

**2015/2/ 1 Contrats de co-développement 2012/2014 - Adaptation des contrats - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **M. REIFFERS**

**2015/2/ 2 Grand-Bersol - Communes de GRADIGNAN et de PESSAC - Lancement de la concertation et modalités - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. REIFFERS**

**2015/2/ 3 Technopole Bordeaux Technowest - Programme d'actions 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation -**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2015/2/ 5 Le Relais Gironde - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement matériel et immobilier - Création d'un centre de tri à Bordeaux nord - Subvention - Autorisation - Convention**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LABARDIN**

**2015/2/ 6 BORDEAUX - Accueil du 22ème congrès mondial des systèmes et services de transport intelligents (ITS - Intelligent Transports Systems) en octobre 2015 - Subvention complémentaire à l'Association TOPOS - Avenant à la Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LABARDIN**

**2015/2/ 7 Appel à projet « Connecting Europe Facility » - Candidature - Décision de dépôt de candidature - Demande de subvention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2015/2/ 9 Autorisation de Programme - Fonds d'Intérêt Communal - Révision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2015/2/ 10 Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Révision des attributions de compensation 2015 - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2015/2/ 11 Exercice de nouvelles compétences par Bordeaux Métropole - Prise en charge de la dette des équipements transférés par les communes à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2015/2/ 12 BRUGES - S.A. d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 12 logements collectifs locatifs, rue des Ecoles à Bruges - Emprunts de 132.740 € et 257.375 € du type PLAI, et de 273.086 € et 500.413 € du type PLUS, et de 72.344 € et 124.688 € du type PLS auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre.

**M. BOBET**

**2015/2/ 13 TALENCE - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 33 logements collectifs locatifs, cours de la Libération, résidence "Santillane", blocs B et C, phase 2 - Emprunts de 171.950 € et 371.220 €, de type PLAI, et de 1.056.525 € et 1.743.226 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre.

**M. BOBET**

**2015/2/ 14 TALENCE - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, cours de la Libération, résidence "Santillane", bloc C, phase 2 - Emprunts de 502.682 € et 921.584 €, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre.

**M. BOBET**

**2015/2/ 15 TALENCE - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 21 logements collectifs, cours de la Libération, résidence "Santillane", bloc A, phase 2 - Emprunt de 1.223.160 €, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre.

**M. DAVID**

**2015/2/ 16 Service Parc Matériels Roulants - Accord UGAP - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2015/2/ 17 Partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation régionale Aquitaine du CNFPT et Bordeaux Métropole convention cadre portant sur les exercices 2013 - 2014 - Avenant n°1 - Exercice 2015**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2015/2/ 18 Délégation de pouvoirs du Conseil de Métropole à son Président - Mise à jour**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2015/2/ 19 Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2015 - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2015/2/ 20 Marchés publics - Acquisition de bennes et de roulettes de chantier (5 lots) - Appel d'offres ouvert - autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DAVID**

**2015/2/ 21 Marchés publics - Fourniture de graisses, lubrifiants et liquides de refroidissement pour tous types de véhicules et de matériels - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MANGON**

**2015/2/ 22 EYSINES - Immeuble non bâti situé avenue du Taillan-Médoc, cadastré AA 288, appartenant à la S.A.S. TISA (SUPER U de Cantinolle) - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MANGON**

**2015/2/ 23 BRUGES - tram train du Médoc - Acquisition d'une emprise de terrain nu de 154 m<sup>2</sup> sise 72 avenue d'Aquitaine appartenant à la SCI Allombert-Coudert**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAMERE**

**2015/2/ 24 Association Place aux Jardins - Association Les Jardins d'Aujourd'hui - - Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : programme d'appui aux projets de jardins collectifs - Subvention 2015 - Décision - Conventions - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. PUJOL**

**2015/2/ 25 Martignas-sur-Jalle - Transfert des voies publiques, en pleine propriété, dans le patrimoine de Bordeaux Métropole - Acceptation par Bordeaux Métropole - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. PUJOL**

**2015/2/ 26 BASSENS - PLACE DE L'EUROPE - Eclairage public - Fonds de concours - décision - convention - autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. PUJOL**

**2015/2/ 27 MARCHES PUBLICS - Blanquefort - Aménagement paysager des rues Saint-Exupéry et Jean Duvert - Fiche action - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme JACQUET**

**2015/2/ 28 Evolution du contenu du dispositif " Chèque Eau " - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme JACQUET**

**2015/2/ 29 Convention type de remboursement de frais d'acquisition de parcelles cadastrales bâties ou non bâties par le concessionnaire d'eau potable - Décision - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUCHENE**

**2015/2/ 30 FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact - et modalités de la mise à disposition du public de ce bilan - Décision**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre.

**M. DUCHENE**

**2015/2/ 33 Carbon-Blanc - Les Roches - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUCHENE**

**2015/2/ 34 BEGLES - ZAC « Quartier de la Mairie » - CRAC 2013 - Approbation**

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES  
SUFFRAGES EXPRIMES  
Le groupe des élus Communistes  
et Apparentés s'abstient.**

**M. DUCHENE**

**2015/2/ 35 PESSAC - ZAC « du centre ville » - Convention de mandat La Cub/AQUITANIS pour la réalisation d'équipements d'intérêt général - Achèvement de la mission - Quitus donné à Aquitanis - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUCHENE**

**2015/2/ 36 Le Taillan-Médoc - PAE du centre bourg - Concession d'aménagement "Coeur de bourg" - Convention de clôture de la concession - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2015/2/ 37 Lormont - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 33 logements collectifs financés en PLUS-CD situés Résidence "Moulin d'Antoune" - Année 2015**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2015/2/ 38 Programmation 2014 de logements locatifs conventionnés - Adaptation de la liste des opérations retenues - Décision Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2015/2/ 39 Programme local de l'habitat - Parc public - Réhabilitation du parc de logements sociaux de Bordeaux Métropole**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme WALRYCK**

**2015/2/ 41 Compétence "concession de la distribution publique d'électricité" : avenant de transfert des contrats de concession des communes vers Bordeaux Métropole - AUTORISATION**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme WALRYCK**

**2015/2/ 42 Compétence "concession de la distribution publique de gaz" : avenant de transfert des contrats de concession des communes vers Bordeaux Métropole - AUTORISATION**

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES  
SUFFRAGES EXPRIMES  
Le groupe des élus Communistes  
et Apparentés s'abstient.**

**Mme WALRYCK**

**2015/2/ 44 Université de Bordeaux - Organisation d'un colloque " Les 10 ans de la charte de l'environnement 2005-2015 " - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ALCALA**

**2015/2/ 45 Marchés Publics - Livraison-Maintenance de bacs pour 21 communes et fourniture de pièces détachées pour maintenance du parc de bacs de marque Citec - Appel d'offres - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. VERNEJOUL**

**2015/2/ 46 Partenariat Bordeaux Métropole - Alliance Française d'Hyderabad dans le cadre d'un projet d'action extérieure - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. COLES**

**2015/2/ 47 MIN de Bordeaux-Brienne - Exercice 2015 - Budget Primitif - Communication**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SUBRENAT**

**2015/2/ 48 Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) - Modification des statuts - Adhésions de la Communauté de Communes de l'Estuaire et de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge - Décision - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SUBRENAT**

**2015/2/ 49 Plans de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) des établissements DPA, FORESA, SIMOREP et CEREXAGRI - Participation de Bordeaux Métropole aux travaux prescrits sur les constructions existantes - Convention - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà ces affaires ont donc été regroupées en accord avec les différents groupes. Est-ce qu'il y a des indications de vote ? Aucune, elles sont donc... pardon Monsieur Guichard.

**M. Max GUICHARD** : Vous avez demandé par rapport aux votes sans intervention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre la liste des affaires regroupées ?

**M. Max GUICHARD** : Oui d'accord, je suis encore troublé par le débat de tout à l'heure. 12 à 15 VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) Bruges-Talence, nous voterons contre, 30 à 31 ZAC Floirac : contre. 34, ZAC Bègles : abstention. 42 : « Compétences concession de distribution publique du gaz » : Abstention. Et chaque fois, au travers de nos trois ou quatre interventions, nous reviendrons sur ces questions, merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres remarques ? Sous ces réserves, les délibérations regroupées sont adoptées, nous passons maintenant à l'examen des affaires non regroupées. Madame la secrétaire.

**AFFAIRES DEGROUPEES**

**M. REIFFERS**

**2015/2/ 4 Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux -Euratlantique - Protocole cadre Garonne-Eiffel - Approbation**

**M. Josy REIFFERS** : *Présentation orale.*

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, qui demande la parole ? Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Monsieur le Président, Chers Collègues. Vous le savez, nous avons de profonds désaccords déjà exprimés lors du dernier Conseil sur ce projet, et notamment sur l'exclusion des activités productives et de logistique qui s'opèrent dans l'opération de cette zone de l'OIN (opération d'intérêt national). Pour rappel, ce sont 43 hectares d'activités économiques et d'équipement qui sont jugés incompatibles avec le projet, soit 1/3 du périmètre considéré, ce qui n'empêche pas certains d'affirmer que Garonne Eiffel est un projet respectueux de l'histoire de ces quartiers et pensé à partir de l'existant. C'est cependant avec grande satisfaction que nous observons les deux ambitions réaffirmées par la Métropole dans ce protocole-cadre. D'une part, la volonté de travailler avec l'EPA (établissement public d'aménagement) sur la logistique urbaine. Comme le développe le rapport, cette question est un enjeu pour le transport dans le domaine du commerce, mais aussi dans le domaine du BTP (bâtiment travaux publics) et des activités productives. Le bon sens semble l'emporter tant ce quartier, nœud stratégique entre la route, le rail et le fleuve, peut-être un formidable terrain d'expérimentation. Nous souhaitons que ce travail avec l'EPA soit très ambitieux et innovant. Cela nous emmènera peut-être, nous l'espérons, à réviser la volonté d'exclure certaines activités, dont j'en ai été le témoin dans une des dernières commissions.

Le second point réaffirmé par la Métropole dans ce protocole, c'est le logement social. Il est vrai que nous avons acté depuis longtemps et non sans mal qu'il devait se situer à un niveau minimum de 35 % sur la zone d'Euratlantique. À l'époque du débat sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale), notre Etablissement a même tendu vers la préconisation de 40 % dans les grandes opérations. Nous ajouterions même que ces pourcentages se comprennent évidemment hors PLS (prêt locatif social). Mais nous nous félicitons de l'orientation affirmée sur Garonne Eiffel autour des 35 %. Il est du coup parfaitement incompréhensible que les modifications de la ZAC (zone d'aménagement concerté) des Quais de Floirac, qui sont aussi soumises à notre vote aujourd'hui, ne contiennent pas de réorientations de cette ZAC en matière de logements sociaux qui restent là-bas plafonnés à 15 % ; de même que la ZAC de la Mairie de Bègles dont nous approuvons aussi le CRAC (compte-rendu d'activité au concédant) aujourd'hui, plafonne à 10 % de PLUS (prêt locatif à usage social). Certes, la ville de Bordeaux a un effort considérable à faire pour rentrer dans les exigences de la loi SRU (solidarité et au renouvellement urbains) que remplissent depuis longtemps et largement Bègles et Floirac. L'essentiel de Garonne Eiffel étant sur Bordeaux, il est logique qu'on soit plus ambitieux sur cette zone. C'est dire aussi si nous serions mieux armés pour exiger plus de Bordeaux si la ZAC des Quais se situait dans les clous des objectifs communs d'Euratlantique, c'est-à-dire 35 %. Et je le redis, ce n'est pas parce qu'on est à un taux de 35-40-45 ou 50% de logements sociaux que l'on est quitte face aux immenses besoins de logements sociaux sur notre agglomération. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette ZAC Garonne-Eiffel et nous continuons de voter contre les orientations données à la ZAC des Quais de Floirac. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Autres remarques sur ce dossier ? Le dossier de la ZAC de Floirac suit non, c'est ça ? Enfin allez-y, si vous voulez maintenant en parler.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Donc pour répondre à Max GUICHARD, Monsieur le Président, enfin une réponse, c'est tout simplement l'expression du Maire de la commune de Floirac qui est largement associé effectivement au projet Euratlantique dans le cadre de l'OIN, notamment sur la partie Garonne Eiffel. J'ai déjà eu l'occasion effectivement de m'exprimer sur ce sujet lors du dernier Conseil, je voudrais tout simplement ré-insister sur le fait que, sur le volet développement économique, le projet Garonne Eiffel a pour objectif de revitaliser effectivement une partie du territoire floiracais qui est majoritairement occupé par des entreprises qui sont installées dans des locaux qu'on peut qualifier aujourd'hui de « vieillissants » et qui sont plus ou moins adaptés à leurs besoins. Donc il me semble qu'un projet urbain de cette envergure est là l'occasion effectivement de proposer à ces entreprises de revisiter leur plan d'investissement tant au niveau de leurs fonctions que dans leurs usages tout en leur proposant de rester sur le site si nécessaire et s'ils le souhaitent pour, au regard de leurs activités, leur faire des propositions qui seraient à même de mieux prendre en compte la réalité de leurs activités. Voilà ce que je voulais rappeler.

M'exprimer aussi puisque ça a été abordé sur l'aspect des logements sociaux, je crois que Floirac ne peut que s'enorgueillir de son pourcentage de logements sociaux. J'en veux pour preuve qu'en dehors bien sûr du périmètre de l'OIN que, depuis les cinq dernières années, ce sont 790 nouveaux logements sociaux qui ont été construits dans le cadre du projet de rénovation urbaine et, malgré les démolitions, finalement, nous restons sur un solde positif de 248 logements sociaux. Je crois que, là aussi, l'effort de la ville est remarqué par l'ensemble des acteurs du territoire de la Métropole. Je vous remercie.

**M. Josy REIFFERS** : Oui juste deux petits éléments de réponse en ce qui concerne la relocalisation d'activités économiques, je crois qu'il y a d'abord à faire un diagnostic et que ce diagnostic doit être partagé. Ce n'est qu'une fois que ce diagnostic sera fait que, comme c'est marqué d'ailleurs dans l'accord-cadre, la Métropole et l'EPA travailleront ensemble pour savoir quelle est la meilleure solution à trouver pour les entreprises qui seraient éventuellement à relocaliser notamment parce qu'elles sont aujourd'hui dans des conditions de travail ou des locaux vétustes comme cela vient d'être dit.

Sur la partie logement, Monsieur Stéphan DE FAŸ avait dit qu'il était tout à fait d'accord pour discuter avec le groupe communiste sur un certain nombre des aspects, je pense que le rendez-vous a été pris. En tout cas, c'est le vœu que j'avais émis, donc ce point pourra être discuté avec le groupe communiste dans les semaines qui viennent.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Nous avons eu l'occasion déjà de discuter des grandes orientations de cette ZAC et de l'opération dans son ensemble. Hier soir, j'ai présidé à la Salle Son Tay, une nouvelle réunion de concertation sur l'autre ZAC, la ZAC Saint-Jean Belcier qui est sur la Rive gauche. Ça avance bien, on est vraiment maintenant dans l'opérationnel, les premiers chantiers démarrent et la concertation se passe dans un bon esprit.

Donc qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Le groupe communiste. Je vous remercie.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES  
SUFFRAGES EXPRIMES  
Le groupe des élus Communistes  
et Apparentés s'abstient.**

**M. BOBET**

**2015/2/ 8 Exercice 2015 - Décision modificative n°1 - Adoption**

**M. Patrick BOBET** : *Présentation orale.*

**M. Max GUICHARD** : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues. Concernant cette délibération, j'interviendrai sur la partie CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges), mon ami Jean-Claude FEUGAS intervendra sur la question spécifique de la concession de distribution publique du gaz, si vous le permettez.

Je voudrais d'abord interroger sur la démarche de cette délibération qui, à l'identique de celle qui a prévalu ou va prévaloir au sein de nos conseils municipaux sur la CLETC, n'est en fait, comme sait si bien nous le rappeler le Vice-président Patrick BOBET lors de nos réunions, qu'une application directe, voire indiscutable de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles). Comme pour l'ensemble de la réforme territoriale, nous sommes donc loin de la réflexion démocratique qu'on était en droit d'attendre sur ce fait métropolitain. Les discussions qui ont eu lieu, ces dernières semaines dans nos communes, ont bien mis en évidence la difficulté qu'il y a à saisir toutes les conséquences de cette métropolisation en particulier ces conséquences sur le respect de l'identité de nos communes. Et nous ne sommes pas au bout de nos surprises. C'est vrai pour les élus communaux et communautaires, je vous laisse donc imaginer ce qu'il en est pour nos concitoyens. Voilà pourquoi, prenantes en compte le vote des conseils municipaux sur la CLETC, mais continuant à contester les fondements de cette loi MAPTAM, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

La réduction des dépenses publiques dont nous vivons ici, comme dans nos communes, les conséquences économiques et sociales désastreuses, est la base de cette loi. Notre groupe ne se résigne pas à regarder passer le train de l'austérité sur le dos de nos collectivités et de nos populations. Nous continuerons à agir pour que l'agglomération puisse se développer en s'appuyant sur des services publics et des agents territoriaux en nombre suffisant dans le respect de leur statut faisant notamment qu'un travail à responsabilités égales corresponde à des revenus égaux. Il me semble d'ailleurs que, sur cette question, lors de votre venue à Cenon, vous vous êtes engagé, Monsieur le Président à mettre le plus rapidement possible notre collectivité en règle avec la loi sur cette question.

En conclusion, je ne peux laisser passer l'occasion de demander à mes amis et camarades de regarder du côté d'Athènes, regarder où la course austéritaire a conduit ce pays et regarder ce peuple qui se remet à espérer de pouvoir se libérer des griffes des marchés financiers. C'est cet appel que nous renouvelons ici sans cesse et c'est la mise en garde que nous formulons à la naissance de cette Métropole imposée.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, dans le cadre de cette décision modificative (DM), je souhaite intervenir sur la question de RÉGAZ et du rachat de ses actions. Pour notre part, nous trouvons cette situation ubuesque. En effet, que notre Etablissement soit dans l'obligation de racheter des actions qui de fait sont propriété du public, est à notre sens totalement incongru. Je ne doute pas que le Maire de Bordeaux se réjouisse de cette manne inattendue, mais j'ai la certitude que le Président de La Cub a quelques soucis à la vue de l'addition présentée. Cela fait partie à notre sens des innombrables incongruités qui se trouvent sans la loi MAPTAM. À l'image de la délibération n°42 qui voit le transfert des concessions gaz de la commune à la Métropole, illustration du transfert de compétence. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de cette loi, les conseils municipaux découvrent ses conséquences réelles. Pour notre part, sur cette compétence gaz, nous n'avons pas d'avis formel, mais nous continuons à penser que cela aurait mérité un vrai débat afin que l'ensemble des élus se fasse une opinion, maîtrisent les enjeux. Mais le Gouvernement et la représentation nationale ont décidé d'un bouleversement institutionnel sans prendre le temps d'écouter ce que le pays avait à dire.

Pour revenir à RÉGAZ, il n'y avait pas obligation de vendre la totalité des actions puisque la loi oblige seulement à la vente de 2/3 des actions. Cela aurait permis d'une part de faire des économies et d'autre part d'autoriser les communes à garder un œil sur la gestion de la SEM (société d'économie mixte). Pour nous, la création d'une SPL (société publique locale) RÉGAZ 100 % publique est toujours d'actualité. Comme corollaire, vous le comprendrez bien, Monsieur le Président, nous restons vigilants quant au devenir de Gaz de Bordeaux.

Madame CALMELS a tenté de trouver des mots pour rassurer les salariés. Il semblerait qu'elle n'y soit pas parvenue. Comment pourrait-il en être autrement quand chacun sait les velléités des ventes de Gaz de Bordeaux ? Je crois Monsieur le Président, Madame CALMELS, que vous devez tenir un langage de vérité aux salariés de cette entreprise. Croyez-moi ils le méritent.

Pour notre part, nous pensons comme le syndicat majoritaire de Gaz de Bordeaux que la recommandation de la Commission de Régulation de l'Énergie reste une recommandation qui ne demande pas à être exécutée. Nous le disons donc clairement, nous sommes contre toute vente de Gaz de Bordeaux. Voilà, Monsieur le Président, les remarques que voulait faire mon groupe sur ce dossier, en concluant que nous ne partageons pas le cadre légal dans lequel nous enferment les directives européennes de mise en concurrence de l'énergie et que, pour notre part, nous défendrons encore et toujours l'énergie comme un service public avec un opérateur à 100 % public, seul garant de solidarité et d'égalité sur le territoire. Ces remarques étant faites, notre groupe s'abstient sur le dossier RÉGAZ.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur FEUGAS, Madame CALMELS vous répondra. Juste deux points. Vous avez dit dans votre propos que nous allions racheter des actions dans le public. Pas du tout, ce sont des actions qui appartiennent à la ville de Bordeaux et aux communes.

Deuxièmement, ça n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, une si bonne affaire que cela pour la ville de Bordeaux. Certes, nous allons encaisser à court terme une recette, mais nous perdons une autre recette de 2 millions d'euros qui correspond aux sommes que RÉGAZ nous versait en tant qu'actionnaire. Et ça, c'est pour l'éternité. Donc nous avons une recette immédiate et nous perdons une recette sur le long terme. Au total, c'est plutôt une bonne affaire pour la Communauté urbaine ou pour la Métropole que pour nos villes, je le signale au passage malgré tout. Madame DELAUNAY a demandé la parole ici ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Oui Monsieur le Président, le dossier RÉGAZ est donc ouvert par notre collègue et, en effet, les élus bordelais ne peuvent que constater une très grande opacité dans ce dossier et une sorte de double langage au Conseil municipal et au Conseil de Cub. J'ai bien entendu au Conseil municipal qu'il s'agissait d'une très bonne affaire pour Bordeaux pour reprendre vos mots et ici elle est fortement tempérée, ceci pour la cession à la Métropole, mais reste entière en effet la question de vente de Gaz de Bordeaux. Et là aussi au Conseil municipal de Bordeaux, Madame CALMELS s'est exprimée clairement et a dit : « Nous ne vendrons pas Gaz de Bordeaux ». C'est un premier point d'interrogation et je partage pour ma part les inquiétudes des salariés sur cette éventuelle vente.

Il y a une deuxième source d'opacité. Vous avez entériné les valeurs de 104 millions d'euros pour la cession des parts, elles sont issues de l'étude KPMG. Nous en sommes tous d'accord. À l'inverse, Gaz de Bordeaux a été estimé à hauteur de 77 millions d'euros par le même institut KPMG et vous nous dites qu'il s'agit d'une estimation farfelue. Donc je suis interrogée par cette double appréciation d'un même institut supposé travailler correctement et j'aimerais avoir une information claire à ce sujet, car la vraie valeur - on l'entend, mais ce ne sont pas des bruits très officiels - serait 20 millions d'euros ou du moins, ce serait à cette valeur-là que nous avons une offre. Donc moi je m'interroge aussi sur le point, si on ne veut pas vendre Gaz de Bordeaux, pourquoi on le fait estimer ? Pourquoi disons-nous que nous n'avons qu'un seul acheteur ? Tout cela demeure très opaque, il nous faut un décodeur, il nous le faut à la fois pour notre fonction d'élus, pour les salariés et pour l'ensemble des habitants de la Métropole et de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres interventions Monsieur HURMIC ?

**M. Pierre HURMIC** : Une minute si vous me le permettez, Monsieur le Président, puisqu'il y a un débat sur RÉGAZ pour reprendre ici les propos que j'ai pu tenir lors du Conseil municipal de Bordeaux du 26 janvier dernier au cours duquel nous avons déploré que cette cession se fasse uniquement sur la base exclusive d'une étude

confiée certes à un organisme compétent, à savoir KPMG qui a conclu un prix total de 203 millions d'euros, mais il nous apparaît et je le redis ici que pour la clarté totale de cette opération, nous aurions pu nous entourer, éventuellement, de deux expertises pour avoir un prix qui serait à ce moment-là beaucoup plus incontestable ; chaque collectivité pouvant éventuellement prendre à sa charge son expertise. La ville de Bordeaux confie une expertise à KPMG, la Métropole, d'un autre côté, choisit son propre bureau pour lui confier une expertise. Et de deux expertises contradictoires, à notre sens, on pourrait arriver à un prix beaucoup plus fiable. Je vous ai cité l'exemple de la ville de Grenoble qui récemment a procédé à la même opération naturellement qui s'inscrit dans le cadre de la loi, et nous n'en contestons pas le principe en ce qui nous concerne, mais la ville de Grenoble avait pris le soin de faire en sorte que ce soit un expert admis par les deux parties, financé à parts égales par les deux parties, c'est-à-dire une expertise commune entre la ville de Grenoble et la Métropole en vue de déterminer le prix de cession à la Métropole. Il nous apparaît que dans le cas d'espèce, la Métropole qui est acquéreur donc de ces parts aurait pu jouer à notre sens un rôle beaucoup plus actif dans le choix et dans le débat contradictoire pouvant permettre de fixer un prix beaucoup plus transparent que celui de 203 millions qui a été calculé par un seul bureau d'étude KPMG.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je retiens de votre intervention, Monsieur HURMIC, qu'à Grenoble il y a eu une évaluation, merci de l'avoir rappelé.

**Mme Virginie CALMELS** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, donc je vais répondre dans l'ordre à Monsieur FEUGAS d'abord, sur ce que vous avez dit, Monsieur, concernant RÉGAZ et surtout le devenir de Gaz de Bordeaux.

Vous avez dit qu'il était important de faire preuve de transparence et d'avoir un langage de vérité vis-à-vis des salariés. Croyez bien que c'est ce à quoi je m'attelle dans cette mission qui m'est confiée de présider au devenir de RÉGAZ et je pense que le débat de la lutte des classes ou de l'exploitation de l'homme par l'homme est derrière nous. Quand on est mandataire social d'une société comme RÉGAZ ou Gaz de Bordeaux, on se doit de travailler dans l'intérêt des salariés et, bien évidemment également, comme dans toutes entreprises de ses actionnaires dont vous êtes ici les représentants. Donc clairement, je pense avoir parlé, au contraire, en grande vérité à nos salariés, et d'ailleurs comme vous le savez, le préavis de grève qu'ils avaient lancé a été levé, donc je pense qu'ils ont été rassurés sur ce que nous leur avons expliqué.

Comme vous le savez bien antérieurement à mes nominations, il était lancé un processus de cession de Gaz de Bordeaux, ceci ne fait pas mystère, c'était officiel et les salariés le savaient. Pour une raison simple, c'est que le monde change, que les choses évoluent et que Gaz de Bordeaux se retrouve dans une situation compliquée au regard du fait que le marché de l'énergie est dérégulé. Il y a un problème de taille critique et on est obligé, en responsabilité une fois encore, et en tant que Présidente, je me dois de l'expliquer aux salariés que je le crois en mon âme et conscience et mon prédécesseur également, il était et ça faisait sens d'adosser Gaz de Bordeaux à un partenaire industriel. C'est quelque chose qui fait sens et qui justifiait l'idée de céder potentiellement Gaz de Bordeaux.

Maintenant, il est clair également qu'on ne va pas procéder à une cession dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. Donc, comme je l'ai expliqué aux salariés, il me semble qu'il y a trois conditions essentielles qui doivent être remplies : la première, c'est la protection du statut des IEG (industries électriques et gazières) pour les salariés concernés, ce qui signifie entre les lignes que nous ne vendrons pas à n'importe qui, mais bien évidemment à un partenaire industriel qui respecterait ce statut. Que, deuxièmement, il faut une vision industrielle pour Gaz de Bordeaux. Et que troisièmement, pour les élus ici rassemblés et les collectivités actionnaires, il faut que le prix proposé soit un prix qui nous paraisse en phase avec les différentes évaluations qui peuvent être menées sur la propre valorisation de Gaz de Bordeaux. Donc, je pense que la vérité, la transparence, elle a été apportée. Je pense aussi que quand on dit qu'on sursoit à une vente, on n'insulte pas l'avenir parce que moi aujourd'hui, je suis incapable comme Madame DELAUNAY l'a dit, je n'ai jamais dit : « Nous ne vendrons jamais Gaz de Bordeaux », je n'en sais rien. En tout cas aujourd'hui dans l'état actuel des choses, il est clair que cette vente de Gaz de Bordeaux n'est pas d'actualité, n'est plus d'actualité. Le dossier a été étudié, les acheteurs potentiels n'ont pas fait d'offres fermes, et les valorisations sur Gaz de Bordeaux telles qu'elles ont pu circuler - Madame DELAUNAY semble très informée presque plus que moi des valeurs potentielles de cession - mais aujourd'hui très clairement, ce n'est pas à l'ordre du jour et nous avons rassuré les salariés en ce sens. Une fois encore, n'insultons pas l'avenir. Vous parlez de la CRE et du fait que ce n'est qu'une recommandation, vous avez raison, c'est une recommandation, mais d'une entité qui est l'entité qui régule le prix de l'énergie. Donc, on peut effectivement, et ce ne serait pas en responsabilité pour la Présidente de cette société, dire : « On s'assoit sur les recommandations de la CRE » parce que c'est la CRE qui va fixer l'ATRD (accès des tiers aux réseaux de distribution) et, une fois encore ici dans cette instance, on est intéressé à l'intérêt d'abord et avant tout des usagers. Et donc pour les usagers, le but est de faire baisser cette ATRD et que le prix de l'énergie à Bordeaux soit le plus compétitif possible et comparable aux concurrents parce que, une fois encore, on vit dans un univers concurrentiel pour Gaz de Bordeaux. Donc, baisser le prix de l'ATRD, c'est quand même d'abord et avant tout se mettre en conformité avec un certain nombre de recommandations de la CRE. Nous venons de le faire en regardant la structure financière de RÉGAZ et en distribuant des réserves pour être le plus en adéquation avec les recommandations de la CRE sur le taux d'endettement acceptable pour cette entreprise, c'est ce qui a conduit à la distribution des réserves. Aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'on ne va pas essayer de se mettre en adéquation avec les recommandations de la CRE, ce serait irresponsable et c'est notre devoir de travailler, et nous le faisons avec le management opérationnel de RÉGAZ, sur des solutions à apporter. La complexité juridique imposée par la CRE est telle qu'il va nous falloir plusieurs semaines ou mois pour trouver des solutions, mais on y travaille. Et là encore, en toute transparence et comme vous y aspirez dans un langage de vérité aux salariés, nous les tenons informés de ce que nous faisons qui va prendre quelques mois et la CRE décidera si ça lui convient ou pas, mais il est normal d'essayer de se mettre en accord avec les recommandations de la CRE.

Pour revenir à ce que vous avez dit Madame DELAUNAY, vous parlez d'opacité dans ce dossier. Il n'y a nulle opacité dans ce dossier et ce à double titre. La première, c'est que comme Monsieur HURMIC le recommandait, il y a une analyse

d'un cabinet indépendant qui s'appelle KPMG. Je rappelle au passage que ce sont des fonds publics. On peut multiplier à l'envie les cabinets, les évaluations, réclamer des évaluations contradictoires, ce n'est pas la pratique, excusez-moi, mais ce n'est jamais la pratique quand les deux parties considèrent qu'il n'y a pas conflit d'intérêt sur la désignation de l'expert. En l'occurrence, KPMG est un cabinet de renom, mais suffisamment gros pour ne pas pouvoir laisser subodorer un conflit d'intérêt lié, par exemple, au fait qu'il aurait beaucoup de volumes d'affaires avec la ville ou avec La Cub. Ce n'est pas le cas, il est indépendant et n'a pas besoin de la mission RÉGAZ pour vivre et donc son critère d'indépendance ne peut pas être remis en cause. Dès lors, il a semblé assez naturel et La Cub a validé le fait que c'était KPMG, expert indépendant de renom parfaitement adapté à ce type de mission, qui allait procéder à l'évaluation. À partir du moment où les deux parties sont d'accord pour nommer un expert indépendant, derrière les deux parties acceptent que, quelle que soit la conclusion de cet expert, elle s'impose aux deux parties. Donc dans l'ordre, on se met d'abord d'accord sur l'expert qui va faire la mission, les deux parties l'acceptent et, ensuite, les deux parties acceptent les conclusions de cet expert indépendant. Ces conclusions, vous les connaissez, elles ne font pas mystère, ce n'est pas du tout opaque, c'est d'une transparence totale. Je vous invite à lire le rapport KPMG qui vous a été communiqué. Tout ça est on ne peut plus classique. L'évaluation qui a été faite, elle repose sur différentes méthodes d'évaluation, ce qui là encore est extrêmement classique ; des méthodes de comparables, des *cashs-flows* actualisés et les prix de cession des dernières transactions, c'est-à-dire notamment la cession ENI. Tout ça est d'une transparence totale, donc je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a opacité sur ce dossier, et je vous invite à lire le rapport KPMG qui est parfaitement détaillé sur ce point. Là encore, comme dans toute évaluation, on n'arrive pas à un chiffre précis puisque, justement, il y a plusieurs méthodes d'évaluation et que c'est le recouplement de ces méthodes qui conduit un expert indépendant comme KPMG à donner une fourchette. Franchement, là encore, on ne peut pas être plus transparent en disant que, dans l'intérêt des deux parties, c'est-à-dire la ville de Bordeaux d'un côté et les collectivités et La Cub de l'autre, on prend la position médiane, c'est-à-dire dans une fourchette, on a pris la position médiane pour procéder à l'évaluation de ce transfert. Donc cette opacité Madame DELAUNAY me semble totalement infondée.

Deuxièmement, vous parlez de Gaz de Bordeaux et vous avez là des informations qui sont...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien Madame CALMELS...

**Mme Virginie CALMELS** : Pardon, mais je réponds point par point parce que c'est quand même des attaques assez fortes sur l'opacité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, mais je vais vous dire, sur l'opacité, vous n'avez pas bien compris les choses. L'opacité, ça dépend des lunettes qu'on met sur son nez, or nous savons très bien que l'opposition bordelaise a des lunettes absolument déformantes sur la politique de la municipalité. Donc, nous sommes en train de transférer ici un débat politique qui a déjà eu lieu au Conseil municipal. Fort

heureusement au Conseil de Cub, on regarde les choses avec plus de sérénité. Terminez, je vous en prie.

**Mme Virginie CALMELS** : Je termine très brièvement sur Gaz de Bordeaux. Gaz de Bordeaux et je vous invite à revoir le rapport KPMG en page 32, il est très clair que la valorisation Gaz de Bordeaux dans ce rapport, qui n'est pas un rapport d'évaluation de Gaz de Bordeaux, mais une extrapolation de ce que serait la part de Gaz de Bordeaux dans l'évaluation RÉGAZ qui, elle, a donné lieu à une véritable évaluation, se situait à hauteur de 52 millions en valeurs d'entreprise et de 66 millions en valeurs de fonds propres, donc les 77 millions dont vous parlez me semblent être une erreur peut-être simplement une coquille par rapport à la valorisation. Et ensuite, quand on parle de la valeur des fonds propres à 66 millions, la valeur qui pourrait être une valeur transactionnelle d'un éventuel acheteur de toute façon ne se situera jamais à cette hauteur-là parce que, dans ces 66 millions, vous avez près de 27 millions de passifs sociaux et notamment les provisions pour retraite qui viennent en déduction. Donc si on devait approcher une valeur de transaction potentielle de Gaz de Bordeaux, elle se situerait probablement entre 30 et 40 millions, mais comme je viens de vous le dire, ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui puisque nous ne cédonons pas Gaz de Bordeaux. Pour répondre à vos objections, en tout cas, je voulais simplement redonner les chiffres qui me paraissent être les bons.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci de toutes ces précisions. Pour résumer, la cession de Gaz de Bordeaux n'est pas à l'ordre du jour, point.

Deuxièmement, l'évaluation a été faite par un cabinet qui a pignon sur rue, totalement indépendant, et accepté par les deux parties.

Troisièmement je reviens sur ce que j'ai dit à propos des recettes que la Métropole tirera de cette acquisition. Je persiste et je signe : pour la ville de Bordeaux à court terme, c'est effectivement un point positif, mais sur la longue durée, ce n'est pas une bonne affaire puisque je révise mes chiffres, j'ai parlé des 2 millions de dividendes, j'avais oublié d'ajouter les 2 millions de redevances indépendamment des dividendes que RÉGAZ versait à la ville de Bordeaux. Donc, c'est 4 millions que nous allons perdre par an. On voit qu'en une dizaine d'années le premier versement de 50 millions est amorti. Vous voyez que sur le très long terme, c'est la Communauté urbaine qui y gagne ou la Métropole plus exactement. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, Madame CALMELS, ça sera très court parce que je ne m'arrêterai qu'au début de votre intervention où vous vous êtes crue obligée d'entrée, à l'intervention de mon ami Jean-Claude FEUGAS, de lui dire : « La lutte des classes est derrière nous ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça, on peut en discuter toute la nuit, si vous voulez ça. On pourrait faire bref.

**M. Max GUICHARD** : Mais je vais faire très bref. Ça va être très bref. Madame CALMELS, outre que, par vos propos d'entrée, vous donnez encore si c'était possible une meilleure qualité de fond à l'intervention de mon ami, vous reprenez mot à mot les propos de Monsieur GATTAZ. Vous venez de faire tomber le masque, Madame CALMELS, vous êtes la représentante du MEDEF (mouvement des entreprises de France) ici et je vous en considère comme telle avec tout le respect que je vous dois.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je crois comprendre quand même, Monsieur GUICHARD, que traiter quelqu'un de « représentant du MEDEF », dans votre esprit, ce n'est pas faire preuve de respect. C'est même presque une injure. Il faut dire les choses comme elles sont quand même. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Moi aussi, je remercie Madame CALMELS de sa réponse, mais pour autant elle ne m'a pas convaincue, car vous n'avez pas répondu à un point. Vous apportez un crédit total à KPMG dans l'évaluation de RÉGAZ et j'ai bien entendu, ce n'était pas alors une question de lunettes, bien que j'opterai désormais pour des lunettes rouges comme vous, Monsieur le Maire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est la monture qui est rouge, Madame. Les verres sont clairs.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Et c'est quand même un bon signe. Et donc, cette estimation de Gaz de Bordeaux a bien été mise en cause par Monsieur le Maire. Je ne m'engagerai pas dans la lutte des classes, soyez rassurés, mais par contre quand vous avez affirmé que l'exploitation de l'homme par l'homme était radicalement derrière nous, permettez-moi d'avoir encore une interrogation.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien sur ce sujet-là, non, on ne va pas relancer le débat. Monsieur FELTESSE avait demandé la parole aussi.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui Monsieur le Président, nous sommes toujours sur la délibération n°8, mais nous avons largement entamé le débat sur RÉGAZ. Trois points dans mon intervention. Un, je retiens la confirmation par Madame CALMELS de ce qu'elle a dit en Conseil municipal que la vente de Gaz de Bordeaux n'est plus à l'ordre du jour.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est moi qui l'ai dit Monsieur FELTESSE, si je peux me permettre de le faire remarquer.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, mais je me souviens d'abord de l'intervention de Madame CALMELS, confirmée par vous. Mais ne vous inquiétez pas, ne soyez pas jaloux, le deuxième point vous concerne, Monsieur le Président. Pour qui c'est une « bonne affaire » si je peux parler de manière un peu triviale ? Le montant est donc de 104 millions d'euros, vous avez rectifié, ce que j'allais faire, les recettes annuelles pour la Mairie de Bordeaux, n'empêche que ça permet à la Mairie de Bordeaux d'avoir, à très court, terme cette somme.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et ça, ça vous dérange hein ? Que ce soit positif pour la Mairie de Bordeaux à court terme, ça vous dérange !

**M. Vincent FELTESSE** : Non, mais visiblement ce qui vous dérange, c'est ce que je parle, mais c'est le principe de la démocratie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oh pas du tout ! Je respecte, en général, l'éloquence des intervenants.

**M. Vincent FELTESSE** : Je reprends mon raisonnement, Monsieur le Président....

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ne soyez pas nerveux, Monsieur FELTESSE, ne soyez pas nerveux ! Cool, cool !

**M. Vincent FELTESSE** : ... en ayant bien acté le fait que, dans votre première intervention, vous vous étiez trompé sur le montant et ce n'est pas anecdotique pour la Mairie de Bordeaux de recevoir 2 millions ou 4 millions d'euros par an de RÉGAZ, ça, c'est le premier point.

Donc, c'est au bout de 25 ans que pour la Métropole, ce sera totalement amorti. Ça ne me pose pas de problème, également comme élu bordelais, mais ayons quand même l'honnêteté de reconnaître que pour la Ville de Bordeaux dans un court/moyen terme, à un moment où les tensions financières sont fortes ou certains équipements sont décalés dans le temps par rapport aux engagements qui ont été pris, c'est plutôt une bonne opportunité.

Troisième point, mais nous aurons l'occasion de l'évoquer au Conseil municipal du mois de mars à Bordeaux. Nous sommes sur la délibération n°8, sur la CLETC, et il est indiqué que tous les Conseils municipaux doivent s'être prononcés sur cette question de la CLETC. Beaucoup l'ont fait et je n'ai pas l'impression que ça a été le cas à Bordeaux, commune qui n'est pas totalement anecdotique et qui veut aller très loin dans la mutualisation avec les services. Je vous avais demandé ce débat en Conseil municipal au mois de décembre, vous m'aviez dit « Plus tard ». Je constate que le « Plus tard » risque d'être trop tard et que c'est quelque chose qui nous concerne, comme Bordelais, mais qui concerne aussi l'ensemble des élus

métropolitains puisque les choix que la Mairie de Bordeaux va faire seront extrêmement structurants pour l'ensemble de la Métropole.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, écoutez, on va arrêter là ce débat si vous le permettez.

**Mme Virginie CALMELS** : Excusez-moi, je vais être très brève, mais un commentaire pour Monsieur GUICHARD. Je tiens quand même à apporter une précision, quand on diminue les capitaux propres de RÉGAZ, nous augmentons la participation des salariés. Je pense que c'est un point important qu'il fallait quand même que je vous indique pour justement continuer dans le propos qui est peut-être que voyez-vous, il n'y a pas cette lutte, ou représentant du MEDEF comme vous le dites, mais plutôt l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés, et je crois qu'ils l'ont compris.

Simplement pour finir sur Madame DELAUNAY, je le dis et je le redis...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, c'est une référence vaine, vous ne finirez pas sur Madame DELAUNAY, ne vous faites pas d'illusions !

**Mme Virginie CALMELS** : Sur KPMG parce que visiblement Madame DELAUNAY semblait dire que je ne lui avais pas répondu, je vous ai totalement répondu Madame, la valorisation qui vaut pour le transfert de la ville à La Cub de KPMG vaut également pour Gaz de Bordeaux, il n'y a pas deux poids et deux mesures. Quand KPMG écrit page 32 de son rapport « La valorisation Gaz de Bordeaux », c'est bien celle-là que nous prenons en considération, elle n'est pas de 77, mais de 66 millions. Je vous dis simplement, Madame, que ce sera retraité des provisions pour retraites et c'est en cela que je vous dis que le prix de cession potentielle, il variera plutôt entre 30 et 40 millions. Mais c'est bien KPMG et toujours KPMG qui est la référence.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça a été dit, c'est clair, c'est totalement transparent. Et vous prenez bien conscience Madame CALMELS que vous ne la convaincrez pas parce qu'il s'agit là d'une petite opération de « titillage » comme Madame DELAUNAY en a le secret, et ça va se répercuter immédiatement sur Facebook là, ça y est déjà, Twitter, ça tweete, les réseaux sociaux sont partout.

**M. Patrick BOBET** : Oui merci Monsieur le Président. Quelques éléments de réponse parce que tout a déjà été quand même largement répondu.

Peut-être première réponse à Max GUICHARD concernant le travail de la CLETC. Je répète, mon Cher Max, que nos travaux consistent vraiment à appliquer la loi et que la loi, cela dit avec le maximum d'équité et de justice. Mais c'est notre seule mission, très honnêtement, on ne peut pas aller au-delà. Je le répète parce que j'aimerais que ça soit quand même entendu.

Jean-Claude FEUGAS s'interroge sur la raison pour laquelle nous avons proposé de racheter 100 % d'actions et non pas que les 2/3, comme la loi nous y autorisait. D'abord parce que le Bureau l'a décidé, mais surtout le Bureau l'a décidé dans un esprit de métropolisation qui me paraît être à la fois de bon aloi et de bon augure parce que je crois que la métropolisation, nous y sommes, et c'est une manière aussi de démontrer que nous y allons tous ensemble et le Bureau ne s'y est pas trompé et a donc décidé ceci de manière très claire.

Peut-être, concernant KPMG, personne ne remet en cause bien sûr ni sa fiabilité ni sa neutralité. Simplement vous rappeler que la fourchette était entre 188 et 220, il a donc été arrêté à 203 millions, ceci vous le savez tous. Ça correspond finalement à des chiffres qui avaient été entérinés, il y a déjà deux ans, par les services puisque ça correspond à une action aujourd'hui à 1 068 euros. Il y a deux ans, l'action avait été évaluée à 1 021, ça veut dire 2 % d'augmentation par an, ce qui est plus que raisonnable et tout à fait compatible avec ce qui se fait dans une société de cette nature.

Voilà ce que je voulais vous dire essentiellement et rappeler qu'effectivement la ville de Bordeaux fait sûrement une bonne affaire aujourd'hui, mais dans le long terme, certainement pas. Les 4 millions lui manqueront régulièrement, année après année, et là-dessus, je crois bien que tout le monde l'a bien compris.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je ne voudrais pas allonger le débat, je voudrais d'abord rappeler que c'est l'application de la loi. Si la loi MAPTAM n'avait pas procédé à ce transfert de compétences, la ville de Bordeaux aurait été très heureuse de garder sa participation dans RÉGAZ et les 4 millions, je ne m'étais pas trompé. Monsieur FELTESSE, j'avais simplement parlé des dividendes. Il faut effectivement y ajouter la redevance annuelle. La ville de Bordeaux aurait été très heureuse de garder 4 millions qui alimentent son budget chaque année. Et donc tout le monde est bien d'accord pour dire qu'à court terme bien évidemment, encaisser 50 millions, ça permettra à la ville de se désendetter, mais que sur le moyen, long terme, la ville y perdra et la Métropole récupérera ses billes. Or une collectivité raisonne sur le long terme, pas simplement sur le très court terme.

Voilà, je mets aux voix donc cette décision modificative.

**M. Patrick BOBET** : Je voulais terminer sur la CLETC, que la ville de Bordeaux n'a pas voté encore n'entache pas cette délibération. D'abord ce sont des ouvertures de crédits, on ne vote pas sur RÉGAZ aujourd'hui, ça sera au mois de mars. Et deuxièmement, la majorité qualifiée est largement acquise puisque toutes les communes ont délibéré sauf Bordeaux, mais les 2/3 représentant la moitié ou inversement restent exacts.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon, mais sur RÉGAZ, il y a une autre délibération qui n'est pas dégroupée, elle, aujourd'hui ? Qu'on a déjà votée, qui a été votée ?

**M. Patrick BOBET** : Oui, pardon.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je mets aux voix la décision modificative. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? En général, plus les débats sont longs, moins il y a de votes contre. C'est très bien. Je m'en réjouis, on passe à la suite.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES  
SUFFRAGES EXPRIMES  
Le groupe des élus Communistes  
et Apparentés s'abstient.**

**M. DUCHENE**

**2015/2/ 31 FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Opération d'Intérêt national  
Bordeaux Euratlantique - Dossier de création modificatif - Bilan de la  
concertation préalable - Décisions - Autorisation**

**M. Michel DUCHENE** : *Présentation orale*

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Une intervention très brève, merci Monsieur le Président. Je voudrais insister sur la qualité du travail remarquable qui a été réalisé avec les services de la Métropole sur des ateliers de concertation avec les habitants et les commerçants bien entendu qui ont permis de réfléchir aux futurs usages des espaces publics qui sont effectivement trois places, deux qui sont existantes, une qui sera à requalifier. La démarche de ces deux ateliers a consisté à comprendre le fonctionnement, les pratiques et les habitudes des habitants sur la ZAC des Quais et sur le centre bourg.

Dans un deuxième temps et pour le deuxième atelier, les habitants ont été questionnés sur leurs attentes et leurs idées d'aménagement de ces futurs espaces qui concernent d'autant plus un espace qui leur est cher, qui est la Maison des Anciens combattants et la future Voie Bordeaux Eymet qui sera donc équipée d'un transport en site propre. Je crois qu'il est important de refaire remarquer la qualité effectivement de la concertation qui a eu lieu sur la ZAC des Quais et de fait, le fait que les habitants et les commerçants aient pu être associés dans le cadre de deux ateliers qui ont produit effectivement un travail qui nous permettra d'aménager ces espaces publics à la hauteur de leurs attentes.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, nous ne doutons absolument pas de l'intérêt de cette concertation qui a été menée avec les habitants, que ce soit sur le plan architectural, la nature, les transports, la nécessité d'une mixité fonctionnelle. Tout ceci a été effectivement bien débattu et bien approché. Ceci étant, il convient de consulter les habitants aujourd'hui, mais également les habitants de demain, et il nous faut aussi, et cela est, je crois, notre responsabilité politique, pouvoir anticiper sur des besoins. Or, sur ce projet qui s'est vu donc étendu dans sa programmation au regard de l'intégration de l'OIN, nous passons d'un projet de 955 logements à 1 400 - 1 600 logements. Dans tous les équipements qui ont été énumérés jusqu'à maintenant, nous n'avons pas entendu évoquer un équipement de type espace social collectif. A-t-il été prévu ? Vous venez d'évoquer la salle existante des anciens combattants, c'est une réponse qui m'a été effectivement donnée à la question que j'ai posée en commission. Or, cette salle semble ancienne, voire désuète, et lorsqu'il est question d'un espace collectif, un espace social, il ne s'agit pas d'une seule salle, vous imaginez bien que vue la densité du quartier, nous évoquons nous plutôt un espace d'animation, d'information, de rencontres, d'échanges, de concertation, ce qui donne du sens à un quartier, ce qui fait cohésion entre ses habitants que ce soit du nouveau quartier ou de l'ancien. Ça nous semble être une question probablement à réinterroger.

D'autre part, une autre question en termes d'équipements publics, il a été question d'écoles, il a été question de gymnases, qu'en est-il des crèches ?

Nous souhaiterions aussi puisque c'est un engouement tout à fait légitime des habitants aujourd'hui qu'une prise en compte soit faite de jardins partagés, d'imaginer des jardins partagés, des squares animés par les habitants afin de répondre à des besoins qui sont aujourd'hui récurrents.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur le Président, merci, Chers Collègues, les ateliers auxquels je faisais référence, ce sont des ateliers qui se sont tenus au cours des mois de novembre et décembre derniers. Ce sont des ateliers tout à fait récents et qui ont effectivement produit leurs effets qui nous amèneront, je pense, à pouvoir aménager au regard des souhaits des habitants ces nouveaux espaces publics.

S'agissant de l'espace partagé, il y a un projet sur l'un des îlots de la ZAC qui va intégrer un projet intergénérationnel. Dans ce projet, il y aura un lieu de vie, un lieu de vie de partage qui sera mis à disposition des habitants de la ZAC des Quais.

Pour ce qui concerne les crèches, effectivement c'est une de mes préoccupations et un agrandissement de la crèche existante qui n'est pas loin, qui jouxte l'espace de la ZAC des Quais est prévu. Il a été paramétré à une quinzaine de places supplémentaires au regard de l'évolution de la ZAC des Quais quant à la partie logements. Je crois qu'effectivement, c'est une préoccupation permanente qui est celle de l'équipe municipale de Floirac que de faire de cette ZAC des Quais, sous l'égide de la Métropole, un lieu de vie, un lieu de solidarité, un lieu de qualité de vie notamment. J'en veux pour preuve les espaces publics existants, la noue qui part du coteau et nous amène sur la Garonne, qui sera une accroche avec la grande salle de

spectacle et le futur pont Jean-Jacques Bosc qui sera aussi un espace public et qui nous permettra, et qui permettra aux Floiracaises et aux Floiracais (mais pas que bien sûr), aux habitants de la Métropole de pouvoir, là aussi, se réapproprier les berges de Garonne et la Garonne dans son entité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, Monsieur DUCHÈNE, rien à ajouter ? Pas d'autres interventions. Donc je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes**  
**et Apparentés vote contre.**

**M. DUCHÈNE**

**2015/2/ 32 PESSAC - PAE Écoquartier du Pontet - Acte rectificatif relatif à la cession de l'îlot B à Icade Promotion - Avenant n°1 à la convention de cession à Icade relative à l'îlot E**

**M. Michel DUCHÈNE** : *Présentation orale.*

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, notre groupe se prononce systématiquement contre les garanties accordées aux opérations de logements sociaux réalisées en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement). L'opération de Pessac Le Pontet nous offre ici l'exemple, non pas d'une garantie, mais d'une reprise en VEFA d'une opération privée. C'est d'ailleurs sur la base de la difficulté des promoteurs immobiliers à vendre leurs produits que le Gouvernement Fillon Juppé, Sarkozy avait ouvert les vannes et poussait les organismes HLM (habitation à loyer modéré) à reprendre des opérations privées en perdition.

Depuis cette période, la pratique des rachats en VEFA n'a cessé de prendre de l'ampleur. Elle représentait ainsi 43 % de la production de logement social sur La Cub en 2012. Nationalement, c'est un quart de la production HLM qui est ainsi assurée. Devant de telles proportions, on peut s'interroger sur la perte de savoir-faire des opérateurs à laquelle cela conduit.

Autre conséquence de cette pratique, la production de logements sociaux est à présent dépendante du rythme de production de logements privés. Pour nous, c'est clair, on ne construit pas du logement social comme on construit des logements privés et il faut que les organismes HLM reprennent la main sur le type de production nécessaire. Nous devrions y être d'autant plus attentifs que le prix de revient d'un logement en VEFA est sur La Cub sensiblement équivalent à celui d'un logement réalisé par un organisme HLM. Ce sera évidemment le cas dans cette opération pessacaise puisque les 28 logements cédés, environ un tiers de l'îlot considéré, le sont aux conditions initialement fixées par Icade. Le bénéfice est donc maigre pour une prise de risques importante au regard des exigences de rentabilité auxquelles les grands groupes soumettent leurs opérations.

Enfin, cette mécanique sert évidemment - les promoteurs s'en vantent ouvertement - à faire pression sur la masse salariale des organismes HLM. Moins d'opérations en propre, c'est moins de besoins en personnel. Voilà pourquoi nous votons contre ces opérations en VEFA.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots pour exprimer la vision différente que j'ai de la VEFA. Contrairement à notre collègue qui vient de s'exprimer, je crois qu'au contraire la VEFA n'est pas du tout l'ennemie, il faut arrêter de diaboliser ce mode de production de logements. Je crois que nous n'aurions jamais été en capacité de produire le niveau de logements sociaux que nous avons produit depuis quelques années si nous n'avions pas eu recours à cette collaboration intelligente à la VEFA. Il faut bien comprendre que la commande publique, pour un partenaire privé, est une manière pour lui de ficeler l'opération un petit peu mieux en lui garantissant un certain niveau de fonds propres et qu'à l'inverse, pour la puissance publique, la VEFA est la solution adaptée pour faire, dans certaines zones où le foncier est peu accessible, des opérations que nous n'aurions pas été capables de faire en direct. Et en plus, bien souvent cette façon de procéder en utilisant la VEFA permet d'avoir une espèce de mixité géographique tout à fait réelle dans nos villes qui est tout à fait intéressante et qui évite la ghettoïsation. Donc, je crois qu'au contraire, la collaboration intelligente entre le privé et la puissance publique est la garantie que nous puissions avoir une vision moderne de la construction du logement social et que nous puissions changer profondément la façon dont les concitoyens à tort lisent parfois le logement social dans nos villes. J'exprime une différence très notable d'appréciation par rapport à notre collègue et je crois qu'il faut sortir de ces schémas du passé qui ne sont plus du tout opératoires et qui ne correspondent pas du tout aux réalités vécues dans nos communes.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, pas d'autres remarques ? Qui vote contre cette...

**M. Max GUICHARD** : Juste un petit mot comme ça, c'est dans la droite suite de Madame CALMELS. Nous sommes les archaïques, vous êtes les modernes, mais il s'avère que les modernes ça fait 50 ans, 60 ans qu'ils portent les mêmes propos avec les résultats que l'on connaît. Alors, écoutez, vive l'archaïsme !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, les archaïques n'ont pas eu des résultats spectaculaires non plus, si on regarde un peu l'état du monde. Contre ? Le groupe communiste. Abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes**  
**et Apparentés vote contre.**

## **M. TOUZEAU**

### **2015/2/ 40 Plan d'actions en faveur des copropriétés fragiles et dégradées**

**M. Jean TOUZEAU** : *Présentation orale.*

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Vous l'avez souligné effectivement, c'est une délibération très très importante. Nous sommes très satisfaits de cette action qui est menée sur les copropriétés, tant la nécessité d'enclencher une action spécifique sur ces ensembles immobiliers se fait jour au regard notamment de la précarité énergétique qui s'y développe. Vous l'avez dit, le bâti résidentiel engendre 28 % de gaz à effet de serre de notre agglomération et le parc privé collectif représente 35 % des logements sur le territoire métropolitain. Nous avons tous ici l'expérience de copropriétés sur notre territoire qui entrent ou qui sont entrées dans un processus de déqualification et de gestion défaillante, qui nécessitent de manière urgente une rénovation énergétique pour limiter les charges subies par les copropriétaires souvent modestes dans ces ensembles. Vous l'avez dit, plus de 80 copropriétés sont effectivement identifiées en vigilance orange. Donc, vouloir agir de façon aussi conséquente dans le domaine de la prévention me paraît effectivement essentiel. Mettre un dispositif de veille, d'accompagnement, vous l'avez dit aussi pour des actions curatives.

Je voudrais quand même ré-insister sur la nécessité de moyens humains. À l'image d'expériences que j'ai pu vivre sur la commune de Mérignac, mais aussi un peu de Pessac, puisque vous avez évoqué la résidence du Burck, il nous a semblé vraiment important... ce que je retire de cette expérience, c'est la nécessité d'une MOUS c'est-à-dire d'une matière grise parce que nous sommes dans un domaine qui nécessite énormément de compétences et de connaissances pour pouvoir sensibiliser les propriétaires, mais aussi les syndics. Et là, je voudrais aussi souligner cette question, c'est : comment nous allons agir auprès des copropriétaires, mais aussi envers les syndics qui, ces derniers, sont parfois sous-dimensionnés, sous-qualifiés ou insuffisamment impliqués pour répondre aux enjeux des copropriétés dont ils ont la charge.

Je souhaiterais aussi attirer l'attention, au regard de cette expérience et de ce que nous en connaissons tous, c'est « *Que ferons-nous demain autour de ces grands projets urbains qui sont menés, GINKO, la ZAC des Quais, Euratlantique, Bassins à flot, afin d'éviter si possible l'émergence de ces très grandes copropriétés qui conduisent souvent à diluer l'implication des copropriétaires dans la gestion de leurs biens et à créer des conditions d'une dégradation plus rapide également ?* ». Nous avons donc un devoir d'agir sur le bâti ancien, mais nous avons certainement un devoir d'anticiper sur des problématiques qui peuvent se poser aussi sur les projets urbains à venir.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, pas d'autres remarques ? Pas d'oppositions je pense sur cette belle initiative et, comme cela a été dit par Monsieur TOUZEAU, je constate que nous nous étions fixés pour objectif de produire beaucoup de logements sociaux et que nous avons atteint l'objectif, les chiffres qui ont été donnés l'attestent. Nous terminons par la délibération n°43.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Mme WALRYCK**

**2015/2/ 43 Association SURFRIDER FOUNDATION EUROPE - Soutien à l'organisation de la quinzaine des déchets et de l'économie circulaire du 11 au 22 mars 2015 - Convention - Autorisation**

**Mme Anne WALRYCK : Présentation orale.**

**M. Pierre HURMIC** : Oui, brièvement Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous approuvons naturellement, vous l'imaginez bien, le soutien que la Métropole apporte à cette manifestation SURFRIDER. Nous approuvons tous les efforts faits en faveur de la réduction de la production des déchets et de leurs impacts sur les océans que vient de rappeler opportunément Madame WALRYCK. Cependant, nous voulons profiter de cette délibération pour dénoncer ici un peu le double discours de la Métropole qui, d'un côté, effectivement communique beaucoup sur des efforts en matière de réduction des déchets et parallèlement décide ou a décidé très récemment notamment, lors du Bureau du 22 janvier dernier, de prolonger l'exploitation de l'incinérateur de Cenon jusqu'en 2027. Alors que je rappelle qu'en 2011 précisément, il avait été décidé par la Communauté urbaine à l'époque de stopper cet incinérateur en 2020. Nous continuons à considérer que notre Métropole n'a pas besoin de maintenir deux incinérateurs sur notre territoire alors que la seule usine de Bègles suffit à traiter l'ensemble des déchets produits sur le territoire de la Métropole. Je rappelle ici, pour information, que l'incinérateur de Bègles a une capacité nominale de traitement de 260 000 tonnes de déchets par an et donc cette usine peut parfaitement assurer l'incinération des 212 000 tonnes de déchets générés par la Métropole en un an. Nous considérons que maintenir une surcapacité, puisque nous sommes en situation de surcapacité en matière d'incinération, ne fait qu'encourager la production de déchets et va totalement à l'encontre des objectifs que nous nous sommes assignés en matière de réduction des déchets. Notamment vous avez rappelé, Madame WALRYCK, effectivement nous sommes les heureux lauréats de l'appel à projets « Zéro déchet - zéro gaspillage », cela nous paraît totalement incompatible avec une poursuite généreuse de l'incinération.

Je dirais un dernier mot sur l'incinération, il faut savoir que l'incinération est aujourd'hui au traitement des déchets, ce que l'enfouissement était au traitement des déchets au XXème siècle. L'incinération des déchets au XXIème siècle est l'équivalent de ce qui était les trolleybus et les autobus fonctionnant au diesel, au transport collectif urbain au XXème siècle. Donc, nous sommes totalement

déconnectés par ce type de délibération par rapport aux objectifs que nous devrions assigner à notre collectivité. Je dirais un dernier mot, vous pourriez penser que nous sommes peut-être les seuls aujourd'hui à considérer l'incinération comme étant une politique de traitement des déchets totalement ringarde, mais je citerai les propos de la Ministre de l'Écologie elle-même, qu'elle a récemment tenus sur les antennes de France Inter, je cite, elle qualifie l'incinération de : « technologie complètement dépassée qu'il faudrait impérativement arrêter ». Considérons que nous ne sommes pas les seuls aujourd'hui à considérer que l'arrêt de l'incinérateur de Cenon devrait être une priorité pour notre Métropole. Merci.

**M. Noël MAMÈRE :** Monsieur le Président, mes Chers Collègues, au risque d'être dans une légère contradiction, dire que je suis bien évidemment d'accord avec ce que vient d'expliquer Pierre HURMIC et je l'ai d'ailleurs signifié à la réunion du Bureau à laquelle il a fait référence. Il n'y a pas unanimité sur la décision qui a été prise par le Bureau. Contradiction parce que je suis le Maire de Bègles qui a accueilli l'usine d'incinération ; décision qui a été prise ici en 1995 à l'unanimité.

Mais ce n'est pas parce que nous avons pris cette décision en 1995 où l'incinération était encore majoritaire dans le traitement des déchets qu'il faut pour autant s'aliéner à l'incinération. Et je pense que nous devons en sortir progressivement par des politiques de production qui entraînent moins de déchets et par effectivement des solutions alternatives qui existent. L'une des solutions alternatives, c'est effectivement l'économie circulaire.

Et je profite de l'occasion de cette délibération pour dire que l'économie circulaire, c'est un des moteurs de ce que l'on appelle « l'économie sociale et solidaire ». Pourquoi ? Parce qu'on considère un déchet comme une ressource, c'est-à-dire qu'on donne une deuxième vie à un déchet, mais aussi on peut donner une deuxième chance à des personnes qui sont très loin de l'emploi puisque nous savons que l'économie circulaire est aussi un outil pour la réinsertion de personnes qui sont éloignées de l'emploi.

Ces exemples réussis nous ont été donnés non seulement dans notre pays, mais ils nous viennent principalement de pays du Sud. Je pense en particulier à l'Argentine qui a vécu une crise terrible et où les Cartoneros, ceux qui récupéraient les cartons, sont aujourd'hui des flambeaux de l'économie circulaire, ont contribué à donner une deuxième vie à des déchets qui sont des ressources et une deuxième chance à des personnes très loin de l'emploi, en constituant des coopératives.

Nous avons beaucoup à Bordeaux et dans la Métropole, comme dans le reste de notre pays, de propositions d'associations d'économie circulaire. Je pense à des associations comme Récup'R, je pense à des réseaux comme le réseau Envie qui est basé sur toute la France et qui permet de récupérer du matériel électroménager et de le vendre à moindre prix une fois qu'il est réparé. Je pense que la Métropole serait bien inspirée d'encourager ces associations lorsqu'elles présentent des projets construits, bâtis et sérieux sur la récupération et donc sur l'économie circulaire.

Il me semble qu'il y a pas mal de propositions qui sont formulées dans ce sens dans notre Métropole, et donc au-delà de la simple subvention que nous accordons à SURFRIDER FOUNDATION qui est très efficace, nous devrions nous intéresser de plus près à ce secteur qui est effectivement emblématique de l'économie sociale et solidaire et dire que les déchets, c'est une partie de la pollution des mers. 82 % de la pollution des mers vient non pas de déchets, mais de l'agriculture intensive. Les ruisseaux et les rivières se jettent dans la mer et c'est là que nous avons effectivement un certain nombre de problèmes, ce qui veut dire que l'on doit s'engager, de manière beaucoup plus résolue, par exemple dans la réduction des pesticides.

**M. Dominique ALCALA** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, dès aujourd'hui, je pourrais dire que la politique métropolitaine s'inscrit pleinement dans celle du Grenelle de l'Environnement et met en œuvre des actions de prévention des déchets dans le cadre du programme local de prévention de ces déchets qu'elle a contractualisé avec l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2012. Pour mémoire, je rappellerai la situation de la Métropole en matière de traitement de déchets. Aujourd'hui à ce titre, l'établissement public collecte 400 000 tonnes de déchets ménagers assimilés par an. 92 % sont valorisés soit sous forme de matières biologiques et énergétiques notamment avec un équilibre production d'électricité, 70 000 équivalents habitants par Astria et 30 000 équivalents habitants pour l'usine de Cenon dans le cadre de son réseau de chaleur.

Seulement 8 % des déchets terminent en décharge. En France, en moyenne, seuls 72 % des déchets sont valorisés et 28 % terminent en décharge. Nous sommes troisième en France dans ce classement. Une amélioration certes particulière est à voir au niveau du vert.

La politique « Déchets » que nous allons définir se déclinera au travers du plan déchets en cours d'élaboration, qui sera présenté en Bureau de Communauté en avril et au Conseil métropolitain en mai 2015. Ce plan est élaboré grâce à la participation des élus et des services de la DCTD (direction collecte et traitement des déchets). Des élus de votre groupe, Monsieur HURMIC, devraient participer normalement à ce travail. Six objectifs : réduire la quantité des déchets à prendre en charge, optimiser la collecte, optimiser le tri et la valorisation environnementale, maîtriser les coûts et atteindre l'équilibre budgétaire.

Je fais dès à présent et progressivement le tour des Mairies pour évaluer avec elles la qualité de la collecte et proposer des solutions pour améliorer les performances du tri. Augmenter dans chaque commune le nombre de conteneurs à verre, distribution de composteurs individuels et collectifs et, de manière anecdotique, nous proposons des poules et dans ce sens, nous avons écrit à tous les Maires des 28 communes pour proposer dix fois deux poules par commune.

Enfin, nous avons souscrit à l'appel à projets « Zéro gaspillage - zéro déchet » de l'ADEME, et notre candidature a été retenue. Je préciserai des chiffres : l'usine Astria de Bègles n'est pas en capacité de traiter tous les déchets de la Métropole. Pour ce qui concerne l'usine de Cenon, effectivement une étude a démontré que sur l'état

des lieux, sur le plan économique et sur le plan environnemental, la poursuite de son activité était tout à fait opportune et pouvait se réaliser. Cela a été présenté en Bureau qui l'a effectivement adopté à l'unanimité -1.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. J'avoue qu'il y a quelques années, je n'aurais pas imaginé que notre Etablissement public distribuerait des poules gratuites. Il faut se mettre dans le vent, si je puis dire.

Je ne reviens pas sur le débat sur l'incinérateur. Nous avions commandé une étude, cette étude a montré que pour des raisons budgétaires, économiques, sociales, environnementales, ce serait une erreur d'arrêter l'incinérateur et donc nous avons pris cette décision sinon à l'unanimité du moins à la majorité.

On a bien pris note de vos remarques, mais je pense que la délibération est adoptée à l'unanimité ? Pas de votes contre, pas d'abstentions ? Je vous remercie, je vous souhaite une bonne journée et un bon week-end.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 30*

La Secrétaire de séance

Mme LAURENCE-VERSEPUY